DECAP 150 SO

DECAPANT Façade GELIFIE

FORMULE SPÉCIALE TRÈS FAIBLE ODEUR

DÉCAPAGE EN PROFONDEUR

Biodégradable *

Application possible à l'airless. Sans coulure.
Déchets issus du décapage non dangereux (D.I.B.).
Permet sous certaines conditions d'éviter le rinçage.

DESCRIPTION

DECAP 150 SO est un décapant facade pour RPE, revêtement d'imperméabilisation, film minces ..., de très faible odeur et non inflammable.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Non dangereux pour la santé :
 - Non inflammable : point éclair > 99°C
 - Ne nécessiste aucun contrôle de l'exposition car les matières premières n'ont pas de VME/VLE en France (valeur moyenne et limite d'exposition)
 - Très faible taux de COV : environ 815g/l

- Non dangereux pour l'environnement :
 - Les déchets issus du décapage sont considérés comme des déchets d'activité économique non dangereux ou déchets Industriels banals (D.I.B.) sauf dans le cas de peinture dangereuse (Ex : peinture contenant de l'amiante, plomb...

- Caractéristiques physico-chimiques :
 - Aspect gélifié jaune crème
 - Densité : 1,05 +/- 0,02
 - pH non concerné
 - Mécanisable
 - COV : environ 815g/l

PROPRIÉTÉS

- Permet une application verticale **sans coulure**
- Décape en profondeur la plupart des peintures bâtiment organiques mono composant, crépis, RPE, RSE, ITE, peintures et revêtements contenant de l'amiante ...
- Particulièrement adapté au décapage des revêtements d'imperméabilisation I3 et I4.
- Utilisable dans des zones faiblement ventilées (courettes intérieures, couloirs, utilisation d'échafaudage bâché ...)
- Applicable avec un matériel de projection adapté (type airless)
- Temps ouvert très important permettant l'élimination des résidus, même 72 heures après l'application du décapant
- Ne noircit pas le bois et n'attaque pas le verre.

MODE D'EMPLOI

DECAP 150 SO s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une brosse en matière végétale ou de tout matériel de projection adapté (type airless).
Sur les façades R.P.E. et R.S.E. : laisser agir 4 à 24 heures, et jusqu'à 48 heures, en fonction de la charge et la nature du revêtement. Les temps d'action varient en fonction des conditions météorologiques (vent, températures...).
Gratter avec une spatule ou un scraper puis laver à l'eau chaude ou froide avec un nettoyeur haute pression (minimum 120 bars - débit d'eau : 800 litres/heure).
Dans certains cas ce rinçage n'est pas nécessaire (consulter notre service technique).
Ce travail doit être réaliser dans les règles de l'art.

RENDEMENT

400 g à 800 g / m² suivant la nature du revêtement à décaper

PRÉCAUTIONS ET PROTECTIONS

- Ne pas appliquer par des températures inférieures à 5°C
- Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés
- Eviter le contact avec les yeux et la peau

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Étiquetage européen
Produit non réglementé
Consulter la fiche de données de sécurité

CONDITIONNEMENT

20 litres

STOCKAGE

Il est recommandé de stocker le **DECAP 150 SO** à l'abri de la chaleur, dans un endroit tempéré.

***BIODEGRADABILITE**
Biodégradabilité intrinsèque selon la ligne directrice OCDE 302C, à 28 jours : 100 %
Biodégradabilité intrinsèque selon la ligne directrice OCDE 301B, à 28 jours : 76 %
Le produit est considéré comme «facilement biodégradable»

ABAX INDUSTRIES
Z.A. du Gifard 3
CS 10022
35410 DOMLOUP
Tél. +33 (02) 99 37 79 00
www.dpe.fr

Les indications figurants sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité Il ne peut cependant en découler de garantie implicite et formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables.

Version n°2 du 21/05/2024

DECAP DECAPANT Façade GELIFIE

150SO

FORMULE SPÉCIALE TRÈS FAIBLE ODEUR
DÉCAPAGE EN PROFONDEUR
Biodégradable *
Application possible à l'airless. Sans coulure.
Déchets issus du décapage non dangereux (D.I.B.).
Permet sous certaines conditions d'éviter le rinçage.

Conformément aux directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et leurs adaptations.

NOTICE D'HYGIENE ET SECURITE

PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE





Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés : Latex naturel, Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)), Néoprène® (Polychloroprène), PVC (Polychlorure de vinyle)
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

MANIPULATION STOCKAGE

- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.
- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la manipulation.

RISQUE

- Ce produit n'est pas considéré comme inflammable ou facilement inflammable (Pt éclair > 61°C).
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Peinture amiantée: Les personnels utilisateurs devront avoir reçu une formation spécifique amiante, être équipés de tous les EPI nécessaires prévus lors des opérations de retrait dites de « sous-section 3 » ou de « sous-section 4 »

DECHETS ISSUS DU DECAPAGE

Déchets d'activité économique non dangereux selon le code de l'environnement R541-8 décret n°2011- 828 du 11 juillet 2011 (DIB).
Les résidus de décapage contenant de l'amiante devront faire l'objet d'une attention particulière et être évacués conformément aux règles en vigueur. Ceux-ci devront être emballés selon la réglementation R4412-122 à chaque vacation afin d'éviter tout risque d'empoussièrement suite au séchage du produit.

PREMIERS SOINS

- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre. S'il apparait une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un médecin.
- Numéro **APPEL URGENCE** : 01 45 42 59 59
- INGESTION : Ne pas faire vomir et appeler un médecin / lui montrer l'étiquette.
- CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

INCENDIE

- Utiliser des extincteurs à poudre ABC ou BC
- Utiliser des mousses polaires.
- Utiliser de l'eau, seulement, pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Ne pas utiliser d'eau pour éteindre le feu.
- Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

EPANDAGE

- Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Eponger avec un matériau absorbant l'huile.
- Ne pas déverser les résidus dans les cours d'eau.

ABAX INDUSTRIES
Z.A. du Gifard 3
CS 10022
35410 DOMLOUP
DPE
Tél. +33 (02) 99 37 79 00
www.dpe.fr